

Séance du 30 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à 10 heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 23/01/2023, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	8
Représentés	1
Votants	9

Étaient présents : Philippe ALPY, Philippe BOYER qui représentait Xavier BOIREAU, Claude DELLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphael KRUCIEN, Thierry MAIRE-DU-POSET, Michel MOREL et Florence ROGEBOSZ.

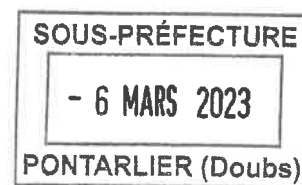
Étaient absents excusés : Jean-Marie SAILLARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Romuald VIVOT et François GUY.

• **Objet de la délibération : Projet Ombrières - Engagement avec la SEM EnR Citoyenne**

Le Président du SMMO,

Vu

- ✓ La loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015



Considérant

- ✓ La volonté du SMMO de renforcer son engagement pour l'environnement et en particulier dans la production d'énergies renouvelables
- ✓ Que le SMMO souhaite s'engager dans un projet de production d'énergie renouvelable sur son territoire et s'associer à la société SEM EnR Citoyenne afin de bénéficier de son appui et de son expertise.
- ✓ Que lors de différents échanges et réunions entre la SEM EnR Citoyenne et le Syndicat du Mont d'Or, il a été présenté des projets photovoltaïques potentiels à développer notamment sur le parking de la place Xavier AUTHIER à Métabief.
Ce projet consisterait dans le développement, la construction et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques et ses équipements accessoires.
- ✓ Que la mise en œuvre effective de ce projet ou d'autres projets potentiels nécessite de nombreuses études et autorisations préalables que se propose d'effectuer la SEM EnR Citoyenne.

Propose

- ✓ Que dans l'attente de l'élaboration d'une convention de partenariat et d'exclusivité sur un projet défini et arrêté, d'émettre un avis favorable de principe pour une coopération avec la SEM EnR Citoyenne pour la mise en place d'un ou plusieurs projets de développement, de construction et d'exploitation photovoltaïque sur le territoire du Syndicat Mixte du Mont d'Or.
- ✓ Que cette collaboration impliquant de nombreux échanges, de matérialiser cette coopération par la signature d'une convention de collaboration et de confidentialité permettant de définir le cadre et les principaux termes et conditions de coopération, d'échanges et de confidentialité entre la SEM EnR Citoyenne et le Syndicat Mixte du Mont d'Or.

Extrait du registre des délibérations – 2023

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

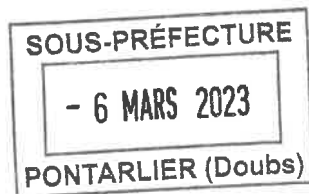
Décide de,

- ✓ Émettre un avis favorable de principe sur la mise en œuvre d'une collaboration entre la SEM EnR Citoyenne et le Syndicat Mixte du Mont d'Or pour la recherche d'un ou plusieurs projets photovoltaïques sur son territoire ;
- ✓ S'engager à aider et à soutenir la SEM EnR Citoyenne dans ses démarches ;
- ✓ Donner mandat au Directeur Adjoint du SMMO de signer tous documents nécessaires à cette mise en œuvre

Fait et délibéré aux Hôpitaux-Vieux, le 30 janvier 2023
Pour extrait conforme

Le Président du SMMO

Philippe ALPY



Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8, place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014



Extrait du registre des délibérations – 2023

Séance du 30 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 23/01/2023, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	8
Représentés	1
Votants	9

Étaient présents : Philippe ALPY, Philippe BOYER qui représentait Xavier BOIREAU, Claude DELLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphael KRUCIEN, Thierry MAIRE-DU-POSET, Michel MOREL et Florence ROGEBOS.

Étaient absents excusés : Jean-Marie SAILLARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Romuald VIVOT et François GUY.

• **Objet de la délibération : Calendrier Luge des cimes été 2023**

Le comité syndical du SMMO,

Considérant

Les observations et indicateurs collectés lors de la première saison estivale de la luge des cimes (été 2022)

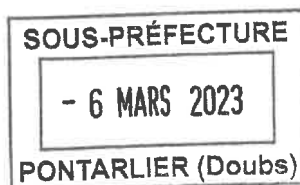
Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de,

- ✓ Augmenter d'une (1) heure, les ouvertures en nocturne, pour permettre aux clients de profiter de la luge la nuit
- ✓ Ouvrir en journée continue (pas de fermeture à la mi-journée) pendant les périodes de forte fréquentation)
- ✓ Si la météo est favorable, ouvrir pendant le week-end de l'UTMJ

Période	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Commentaires Ouvertures
Mai						13h - 18 h 19h30 - 22 h30	13 h - 18 h	ouverture jours fériés + ponts
Juin						13h - 18 h 19h30 - 22 h30	13 h - 18 h	ouverture jours fériés + ponts
Du 01 juillet au 7 juillet	13h00 - 18 h	13h - 18 h 19h30 - 22 h30	13h00 - 18 h	13h00 - 18 h	13h00 - 18 h	13h - 18 h 19h30 - 22 h30	13h00 - 18 h	
Du 8 juillet au 27 Août	10h - 18 h	10h - 18 h 19h30 - 22 h30	10h - 18 h	10h - 18 h	10h - 18 h	10h - 18 h 19h30 - 22 h30	10h - 18 h	
Du 28 Août au 3 Septembre	13h00 - 18 h	13h - 18 h 19h30 - 22 h30	13h00 - 18 h	13h00 - 18 h	13h00 - 18 h	13h - 18 h 19h30 - 22 h30	13h00 - 18 h	
Septembre jusqu'au 01/10	13 h - 18 h (Uniquement le 18/09)					13 h - 20 h	13 h - 18 h	ouverture jours fériés + ponts

Fait et délibéré aux Hôpitaux-Vieux, le 30 janvier 2023
Pour extrait conforme



Le Président du SMMO

Philippe ALPY
Syndicat Mixte du Mont-d'Or
 8, place Xavier Authier
 25370 MÉTABIEF
 SIRET 200 051 886 00014

Extrait du registre des délibérations – 2023

Séance du 30 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 23/01/2023, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	8
Représentés	1
Votants	9

Étaient présents : Philippe ALPY, Philippe BOYER qui représentait Xavier BOIREAU, Claude DELLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphael KRUCIEN, Thierry MAIRE-DU-POSET, Michel MOREL et Florence ROGEBOZ.

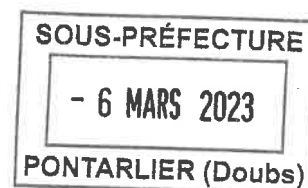
Étaient absents excusés : Jean-Marie SAILLARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Romuald VIVOT et François GUY.

• **Objet de la délibération : Tarifs été 2023**

Le comité syndical du SMMO,

Considérant

- ✓ Les inflations de coûts de l'énergie et des matières premières
- ✓ Les augmentations des grilles salariales de la convention collective
- ✓ La qualité de nos pistes de VTT et d'une manière générale de notre environnement
- ✓ Le benchmark et la veille commerciale effectuée sur les domaines VTT voisins
- ✓ La volonté du SMMO de rester compétitif dans ses tarifs, en particulier pour les enfants



Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix (M.),

Décide de,

Adopter la grille tarifaire suivante :

Extrait du registre des délibérations – 2023

TELESIEGE DU MOROND		Eté 2023		# / été 2022	
Ticket		8,00 €	0,80 €	11,1%	
Ticket Privilège dès 20 personnes (Groupe, Colo, CE, PMR, etc.)		6,50 €	0,70 €	12,1%	
Ticket (dès 10 Tickets)		6,80 €	1,00 €	17,2%	
Ticket Partenaire (Partenariat avec convention, événement)		4,00 €	0,40 €	11,1%	
Ticket CE Grossiste (Revendeur convention commerciale vente sans marge >1000, Employé SMMO)		2,80 €	0,30 €	12,0%	
Formule Famille (2 ad + 2 enf)		26,00 €	2,80 €	12,1%	
Forfait 4 H consécutives Adulte		21,00 €	2,50 €	13,5%	
Forfait 4 H consécutives Enfant		16,90 €	1,90 €	12,7%	
Forfait 4 H consécutives Privilège (Groupe de 20 au moins, PMR, colo hors vente)		16,90 €	1,90 €	12,7%	
Forfait Journée Adulte		24,50 €	2,50 €	11,4%	
Forfait Journée Enfant (à partir de 5 ans et jusqu'à 15 ans inclus)		19,50 €	1,50 €	8,3%	
Forfait Journée Privilège (Groupe de 20 au moins, carte AV, Partenaires, PMR)		19,50 €	1,50 €	8,3%	
Forfait Journée Opé (événement, hors vente)		12,00 €	1,00 €	9,1%	
Forfait Journée Club VTT (Sortie Club de VTT, au moins 8 pers. encadrées)		15,90 €	1,90 €	13,6%	
Forfait Journée CE Grossiste (Revendeur convention commerciale vente sans marge, Employé SMMO)		11,00 €	1,30 €	13,4%	
Forfait Saison Adulte		195,00 €	26,00 €	15,4%	
Forfait Saison Enfant		155,00 €	16,00 €	11,5%	
Forfait Saison Privilège (Partenaires, Moniteur MCF, Club VTT Mont d'Or, événement, hors vente)		97,50 €	13,00 €	15,4%	
Forfait Saison CE Grossiste (Revendeur convention commerciale vente sans marge, Employé SMMO)		68,00 €	9,50 €	16,2%	
LE PACK (Morond + Luge)					
1 Ticket Morond + 2 Tickets Luges		18,00 €	1,00 €	5,9%	

Skipass obligatoire

SOUS-PRÉFECTURE

- 6 MARS 2023

PONTARLIER (Doubs)

Fait et délibéré aux Hôpitaux-Vieux, le 30 janvier 2023
Pour extrait conforme

Le Président du SMMO

Philippe ALPY
Syndicat Mixte du Mont-d'Or
 8, place Xavier Authier
 25370 MÉTABIEF
 SIRET 200 051 886 00014